

Unissons-nous, et commençons par déclarer notre INDÉPENDANCE. Elle seule peut effacer le titre de sujets rebelles que nos insolens oppresseurs osent nous donner. Elle seule peut nous faire remonter à la dignité qui nous est due, nous assurer des alliés parmi les puissances, imprimer le respect même à nos ennemis, et, si nous traitons avec eux, nous donner le droit de traiter avec la force et la majesté qui convient à une nation.

Mais je le répète, hâtons-nous. Notre incertitude fait notre faiblesse. Osons être libres, et nous le sommes. Prêts à franchir ce pas, nous reculons, nous nous observons tous avec une curiosité inquiète. Il semble que nous soyons étonnés de notre audace, et que notre courage nous épouvante. Mais ce n'est plus le temps de calculer. Dans les grandes affaires où il n'y a qu'un grand parti à prendre, trop de circonspection cesse d'être prudence. Tout ce qui est extrême demande une résolution extrême. Alors les démarches les plus hardies sont les plus sages, et l'excès de l'audace même devient le moyen et le garant du succès.

XLIH.
Les colonies rompent les liens qui les unissaient à l'Angleterre, et s'en déclarent indépendantes.

Tel était le fond des sentimens et des idées répandues dans cet ouvrage. Ils affermirent dans leurs principes les esprits hardis qui depuis longtemps demandaient qu'on se détachât entièrement de la métropole. Les citoyens timides, qui jusqu'alors avaient chancelé, se décidèrent enfin pour

ce grand déchirement. Le vœu pour l'indépendance eut assez de partisans pour que, le 4 juillet 1776, le congrès général se déterminât à la prononcer.

Que n'ai-je reçu le génie et l'éloquence des célèbres orateurs d'Athènes et de Rome! Avec quelle grandeur, avec quel enthousiasme ne parlerais-je pas des hommes généreux qui, par leur patience, leur sagesse et leur courage, élevèrent ce grand édifice! Hancock, Franklin, les deux Adams furent les plus grands acteurs dans cette scène intéressante: mais ils ne furent pas les seuls. La postérité les connaîtra tous. Leurs noms fameux lui seront transmis par une plume plus heureuse que la mienne. Le marbre et le bronze les montreront aux siècles les plus reculés. En les voyant, l'ami de la liberté sentira ses yeux se remplir de larmes délicieuses, son cœur tressaillir de joie. On a écrit au-dessous du buste de l'un d'eux: IL ARRACHA LA FOUDRE AU CIEL ET LE SCEPTRE AUX TYRANS. Tous partageront avec lui les derniers mots de cet éloge.

Contrée héroïque, mon âge avancé ne me permet pas de te visiter. Jamais je ne me verrai au milieu des respectables personnages de ton aréopage; jamais je n'assisterai aux délibérations de ton congrès. Je mourrai sans avoir vu le séjour de la tolérance, des mœurs, des lois, de la vertu, de la liberté. Une terre franche et sacrée ne couvrira pas ma cendre: mais je l'aurai désiré; et

mes dernières paroles seront des vœux adressés au ciel pour ta prospérité.

Quoique l'Amérique fût assurée de l'approbation universelle, elle crut devoir exposer aux yeux des nations les motifs de sa conduite. Elle publia son manifeste, et on y lut que l'histoire de la nation anglaise et de son roi n'offrira à l'avenir, qu'elle entretiendra d'eux et de nous, qu'un tissu d'outrages et d'usurpations qui tendaient également à l'établissement d'une tyrannie absolue dans ces provinces.

Elle dira que son monarque a refusé son consentement aux lois les plus salutaires et les plus nécessaires au bien public.

Qu'il a transféré les assemblées dans des lieux incommodes, éloignés des archives, pour amener plus aisément les députés à ses vues.

Qu'il a plusieurs fois dissous la chambre des représentans, parce qu'on y défendait avec fermeté les droits des peuples.

Qu'il a laissé, après cette dissolution, les états trop long-temps sans représentans, et par conséquent exposés aux inconvéniens résultans du défaut d'assemblée.

Qu'il s'est efforcé d'arrêter la population en rendant la naturalisation des étrangers difficile, et en vendant trop cher les terrains dont il accordait la propriété.

Qu'il a trop mis les juges dans sa dépendance

en statuant qu'ils ne tiendraient que de lui et leurs offices et leurs salaires.

Qu'il a créé des places nouvelles et rempli ces régions d'une multitude d'employés qui dévoreraient notre substance et troublaient notre tranquillité.

Qu'il a maintenu en pleine paix, au milieu de nous, des forces considérables sans le consentement du pouvoir législatif.

Qu'il a rendu le pouvoir militaire indépendant de la loi civile, et même supérieur à elle.

Qu'il a tout combiné avec des hommes pervers pour loger dans nos maisons des gens de guerre armés, et les mettre à couvert des peines dues aux meurtres qu'ils pourraient commettre en Amérique; pour détruire notre commerce dans toutes les parties du globe; pour nous imposer des taxes sans notre aveu; pour nous priver, dans plusieurs cas, de nos jugemens par jurés; pour nous transporter et nous faire juger au-delà des mers; pour nous enlever nos chartes, supprimer nos meilleures lois, altérer le fond et la forme de notre gouvernement; pour suspendre notre propre législation et pouvoir nous donner d'autres lois.

Qu'il a lui-même abdiqué son gouvernement dans les provinces américaines en nous déclarant déchus de sa protection et en nous faisant la guerre.

Qu'il a fait ravager nos côtes, détruire nos ports, brûler nos villes, massacrer nos peuples.

Qu'il a forcé nos concitoyens, faits prisonniers en pleine mer, à porter les armes contre leur patrie, à devenir les bourreaux de leurs amis et de leurs frères, ou à périr eux-mêmes par des mains si chères.

Qu'il a excité parmi nous des divisions intestines, et qu'il s'est efforcé de soulever contre nos paisibles habitans les sauvages barbares, accoutumés à tout massacrer sans distinction de rang, de sexe et d'âge.

Que dans ce moment il arrivait sur nos plages des armées mercenaires et étrangères chargées de consommer l'ouvrage de la désolation et de la mort.

Et qu'un prince dont le caractère fut ainsi marqué par tous les traits de la tyrannie n'était pas fait pour gouverner un peuple libre.

Une démarche qui rompait des nœuds formés par le sang, par la religion et par l'habitude, devait être soutenue par un grand concert de volontés, par des mesures sages et vigoureuses. Les États-Unis de l'Amérique se donnèrent une constitution fédérative qui ajoutait aux avantages intérieurs du gouvernement républicain toute la force extérieure de la monarchie.

Chaque province eut une assemblée formée par les représentans des divers districts, et en qui résidait la puissance législative. Son président eut le pouvoir exécutif. Ses droits et ses obligations étaient d'écouter tous les citoyens, de les convo-

quer lorsque les circonstances le demanderaient, de pourvoir à l'armement, à la subsistance des troupes, et d'en concerter avec leurs chefs les opérations. Il fut mis à la tête d'un comité secret qui devait entretenir des liaisons suivies avec le congrès général. Le temps de sa gestion fut borné à deux ans : mais les lois permettaient de le prolonger.

Les provinces ne devaient pas compte de leur administration au grand conseil de la nation, quoique composé des députés de toutes les colonies. La supériorité du congrès général sur les congrès particuliers se bornait à ce qui était du ressort de la politique et de la guerre.

Mais quelques personnes ont jugé que l'institution de ce corps n'était pas aussi bien combinée que la législation des provinces. Il semble en effet que des états fédératifs qui sortent de la condition de sujets pour s'élever à l'indépendance ne peuvent sans péril confier à leurs délégués le pouvoir illimité de faire la guerre et la paix. Car ceux-ci, s'ils étaient ou infidèles ou peu éclairés, pourraient remettre l'état entier dans les fers dont il cherche à s'échapper. Il semble que dans ces momens de révolution la volonté publique ne saurait être trop connue, trop littéralement prononcée. Sans doute il est nécessaire, dit-on, que toutes les démarches, toutes les opérations qui concourent à l'attaque et à la défense commune soient décidées par les représentans communs du corps

de l'état : mais la continuation de la guerre, mais les conditions de la paix devraient être délibérées dans chaque province, et les délibérations transmises au congrès par les députés qui soumettraient l'avis de leurs provinces à la pluralité. On ajoute enfin que si dans les gouvernemens affermis il est bon que le peuple se repose avec confiance sur la sagesse de son sénat, dans un état où la constitution se forme, où le peuple encore incertain de son sort redemande sa liberté les armes à la main, il faut que tous les citoyens soient sans cesse au conseil, à l'armée, dans la place publique, et qu'ils aient les yeux toujours ouverts sur les représentans à qui ils ont confié leur destinée.

Quoique ces principes soient vrais en général, on peut cependant répondre qu'il était peut-être difficile de les appliquer à la nouvelle république formée par les Américains. Il n'en est point d'elle comme des républiques fédératives que nous voyons en Europe, je veux dire la Hollande et la Suisse, qui n'occupent qu'un terrain de peu d'étendue, et où il est aisé d'établir une communication rapide entre toutes les provinces. On peut dire la même chose des confédérations de l'ancienne Grèce. Ces états étaient placés à peu de distance les uns des autres, presque resserrés dans les bornes du Péloponèse ou dans l'enceinte d'un étroit archipel. Mais les États-Unis d'Amérique, semés sur un continent immense, occupant dans

le Nouveau-Monde un espace de près de quinze degrés, séparés par des déserts, des montagnes, des golfes, et par une vaste étendue de côtes, ne peuvent jouir de cette prompt communication. Si le congrès ne pouvait rien décider sur les intérêts politiques sans les délibérations particulières de chaque province; si à chaque occasion un peu importante, à chaque événement imprévu il fallait de nouveaux ordres, et pour ainsi dire un nouveau pouvoir aux représentans, ce corps resterait sans activité. Les distances à franchir, les longueurs et la multitude des débats, trop souvent, pourraient nuire au bien général.

D'ailleurs ce n'est jamais dans la naissance d'une constitution et au milieu des grandes fermentations de la liberté que l'on doit craindre qu'un corps de représentans trahisse par corruption ou par faiblesse les intérêts qui lui sont confiés. C'est plutôt dans un pareil corps que l'esprit général et s'exalte et s'enflamme. C'est là que réside dans sa vigueur le génie de la nation. Choisis par l'estime de leurs concitoyens, choisis dans un temps où toute fonction publique est un danger, où tout suffrage est un honneur; placés à la tête de ceux qui composeront à jamais cet aréopage célèbre, et par là même naturellement portés à regarder la liberté publique comme leur ouvrage, ils doivent avoir l'enthousiasme des fondateurs, qui mettent leur orgueil à graver pour les siècles leur nom sur le frontispice d'un monument au-

guste qui s'élève. Les craintes que les partisans du système contraire pourraient avoir sur cet objet paraissent donc mal fondées.

Je dirai plus. Il pourrait se faire qu'un peuple qui combat pour sa liberté, fatigué d'une lutte longue et pénible, et plus frappé des dangers du moment que du bonheur de l'avenir, sentît affaiblir son courage, et fût tenté peut-être de préférer un jour la dépendance et la paix à une indépendance orageuse, et qui coûte des périls et du sang. C'est alors qu'il serait avantageux à ce peuple de s'être démis lui-même du pouvoir de faire la paix avec ses oppresseurs, et d'avoir déposé ce droit dans les mains du sénat qu'il a choisi pour servir d'organe à sa volonté, quand cette volonté était libre, fière et courageuse. Il semble lui avoir dit au moment où il l'institua : Je lève l'étendard de la guerre contre mes tyrans. Si mon bras se lassait de combattre, si je pouvais m'avilir jusqu'à implorer le repos, soutiens-moi contre ma faiblesse. N'écoute pas des vœux indignes de moi, que je désavoue d'avance, et ne prononce le nom de paix que quand ma chaîne sera brisée.

En effet, si l'on consulte l'histoire des républiques, on verra que la multitude a presque toujours l'impétuosité et la chaleur du premier moment; mais que ce n'est que dans un petit nombre d'hommes choisis et faits pour servir de chefs que résident ces résolutions constantes et vigoureuses qui marchent d'un pas ferme et assuré vers

un grand but, ne se détournent jamais et combattent avec opiniâtreté les malheurs, la fortune et les hommes.

Quoi qu'il en soit, et quelque parti qu'on prenne sur cette discussion politique, les Américains n'avaient pas encore créé leur système de gouvernement, lorsque dans le mois de mars Hopkins enlevait de l'île anglaise de la Providence une très-nombreuse artillerie et d'abondantes munitions de guerre; lorsqu'au commencement de mai Carleton chassait du Canada les provinciaux occupés à réduire Quebec pour achever la conquête de cette grande possession; lorsqu'en juin Clinton et Parker étaient si vigoureusement repoussés sur les côtes de l'Amérique méridionale. De plus grandes scènes suivirent la déclaration de l'indépendance.

Howe avait remplacé le faible Gage. C'était même le nouveau général qui avait évacué Boston. Reçu le 2 avril à Halifax, il en était parti le 10 juin pour se porter sur la petite île des États. Les forces de terre et de mer qu'il attendait l'y joignirent successivement; et le 28 août il débarqua sans opposition à l'île-Longue, sous la protection d'une flotte commandée par l'amiral, son frère. Les Américains ne montrèrent pas beaucoup plus de vigueur dans l'intérieur des terres que sur le rivage. Après une médiocre résistance et d'assez grandes pertes, ils se réfugièrent dans le continent avec une facilité qu'un vainqueur qui aurait

XLIII.
La guerre
commence
entre les
États-Unis et
l'Angleterre.